conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Metherm 61

Identifiant Unique De Formu: :

lation (UFI)

YH50-K000-A00H-5E47

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

Additif

mélange

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : MELAG Medizintechnik GmbH & Co. KG

Geneststraße 6-10

10829 Berlin Allemagne

Téléphone: +4930-7579110 Téléfax: +4930-757901199 MEtherm-OEM@melag.de

www.melag.com

Schülke & Mayr GmbH Fabricant

Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt

Allemagne

Téléphone: +49 (0)40/52100-0 Téléfax: +49 (0)40/ 52100318

mail@schuelke.com www.schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact

: Agent de sécurité: +49(0)30 /335 055 33

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA : +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : Prévention:

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du vi-

sage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Etiquetage supplémentaire

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffen-

sifs.

Composants

Composario			
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés	111905-53-4 	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

VersionDate de révision:Date de dernière parution: 25.01.202102.0322.03.2021Date de la première version publiée:

05.12.2018

propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25- XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés	78330-20-8 	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

Faire boire des petites quantités d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contac-

ter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Poudre sèche Mousse

priés

Pulvérisateur d'eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) éti-

quette(s) et/ou la notice d'emploie.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-

Information supplémentaire Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 25.01.2021 02.03 22.03.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

sur les conditions de stock-

fermé. Température de stockage recommandée: 5 - 25°C

age

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.

en commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
propan-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm	FR VLE
			980 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
propan-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux Directive

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Remarques Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc

nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Éviter le contact avec les yeux. Mesures de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide

Couleur incolore

Odeur d'alcool

Seuil olfactif non déterminé

pΗ 7 (20 °C)

Concentration: 100 %

Point de fusion/point de con-

gélation

< -5 °C

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition env. 80 °C

Point d'éclair 37 °C

Méthode: DIN 51755 Part 1

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non applicable

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Pression de vapeur : env. 35 hPa (20 °C)

Densité de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : env. 0,99 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : < 15 s à 20 °C

Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Donnée non disponible

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.840 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 39 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 13.900 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

Méthode: Valeur de littérature Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Romanquoo. Noon on oue a migoettem.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

propan-2-ol:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

VersionDate de révision:Date de dernière parution: 25.01.202102.0322.03.2021Date de la première version publiée:

05.12.2018

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : Valeur de littérature Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

propan-2-ol:

Résultat : Irritation des yeux

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

propan-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Remarques : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules : Non mutagène dans le test d'Ames.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 25.01.2021 02.03 22.03.2021 Date de la première version publiée: 05.12.2018

germinales- Evaluation

propan-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Esche-

richia Coli

Résultat: N'est pas mutagène

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau

Résultat: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Non mutagène dans le test d'Ames.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible - Evaluation : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Incidences sur le dévelop-

: Espèce: Rat

pement du fœtus

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Z11449_02 ZSDB_P_FR FR

Page 10/17

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

VersionDate de révision:Date de dernière parution: 25.01.202102.0322.03.2021Date de la première version publiée:

05.12.2018

- Evaluation cation ne sont pas remplis.

L'ingestion de quantités excessives du produit par des animaux gravides entraîne une toxicité chez la mère et le foetus.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Remarques : Donnée non disponible

propan-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Remarques : N'est pas classé en raison de données qui, bien que con-

cluantes, sont insuffisantes pour une classification.

propan-2-ol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

propan-2-ol:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: Date de dernière parution: 25.01.2021 02.03 22.03.2021 Date de la première version publiée: 05.12.2018

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Toxicité pour les poissons : (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

VersionDate de révision:Date de dernière parution: 25.01.202102.0322.03.2021Date de la première version publiée:

05.12.2018

Toxicité pour les : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

algues/plantes aquatiques mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propan-2-ol:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation

(log Pow \leq 4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,05 (20 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 107

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune raisonnablement prévisible.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propan-2-ol:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Mobilité : Remarques: Absorbé par le sol.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets

européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

Code d'élimination des dé-

chets

Code d'élimination des dé-

chets(Groupe)

: CED 070601*

: Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection

personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les ré-

glementations de transport.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) N^{o} 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 65, 51, 49, 49 bis

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil

du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 24,55 %

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

VersionDate de révision:Date de dernière parution: 25.01.202102.03Date de la première version publiée:

05.12.2018

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par che-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Metherm 61 No Change Service!

Version Date de révision: 02.03 22.03.2021

Date de la première version publiée:

05.12.2018

min de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.